



résiliation de ligne et formation

Par **suomi22**, le **27/04/2015** à **16:05**

Bonjour ,
je vous écris pour vous expliquer ma situation et vous demander conseil.
Je suis inscrite depuis 7 mois à ligne et formation je paye automatiquement l'école, 92 euro par mois et il me reste 1700 euro a payer .
J'ai appris que en juin 2015, je ne toucherais plus le chômage ni aucune aide.
J'ai envoyer un courrier recommander à l'école en leur disant que en juin, je ne toucherais d'argent et donc je doit arrêté la formation avec justificatif de anpe de mes fin de droit de chômage. rnJ'ai envoyer un mail à ma banque pour arrêté le virement automatique.
Et j'ai reçu une lettre recommander de l'école en disant que vu que sa fait 7 mois que je suis inscrite je ne pas pas arrêté et que je droit payer la formation et que seul en cas de force majeur je peux arrête la formation.
J'aimerais s'avoir quoi faire pour résilier l'école ?
cordialement